

Chers compétiteurs et dirigeants,

Suite à la hausse du nombre de cas positifs au coronavirus, les autorités ont mis en place des mesures pour l'organisation en toute sécurité d'événements sportifs indoor.

Ces mesures ont un impact sur l'organisation de l'OBIC.

De manière concrète, les mesures suivantes seront d'application pendant l'OBIC :

- L'accès au Expohal sera autorisé pour toute personne (sportifs, accompagnateurs, spectateurs et autres) sur présentation d'un Covid Safe Certificate (CSV) :
 - a. Certificat de vaccination : vaccination complète depuis au moins deux semaines
 - b. Certificat de rétablissement : prouvant une guérison du Covid-19 depuis au moins 11 jours après un dépistage positif et valable 180 jours à compter de la date de réalisation du test.
 - c. Certificat de test : test PCR négatif réalisé au maximum 48 heures avant l'OBIC ou un test AG négatif (test rapide antigénique) avec prélèvement effectué 24 heures avant l'OBIC (pas de test qui peut être fait soi-même à la maison mais un test effectué par un prestataire de soin – docteur, centre de test ou pharmacien – et pour lequel un certificat est délivré).

Le Covid Safe Certificate (CSV) sera exigé pour toute personne de plus de 12 ans et deux mois.

Afin de pouvoir contrôler les CSV, seule l'entrée de l'Expohal sur l'avenue Frank Craeybeckx sera utilisée.

Nous vous demandons de préparer votre CSV et votre carte d'identité avant d'entrer dans le hall afin que le contrôle puisse se dérouler rapidement.

Le port du masque est obligatoire à tout moment à l'exception des sportifs pendant l'échauffement et la compétition.

Il nous est également demandé de vous communiquer que les rameurs ayant des ambitions internationales devront obligatoirement être pesés.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir tenir compte des communications ci-dessus.

Prenez soin de vous et au plaisir de vous voir à l'OBIC !

Salutations sportives

Antwerpse Roeivereniging – Sculling VZW
Comité d'organisation de l'OBIC